Image not found or type unknown

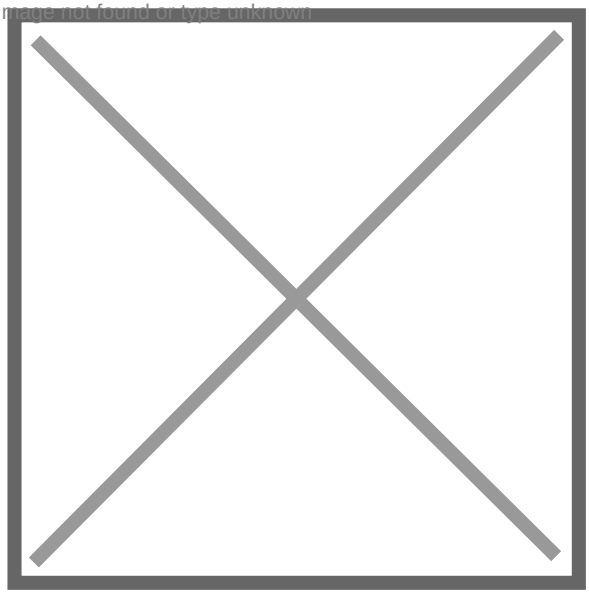

Mon employeur refuse de me payer à la fin de mon stage

Par **Luckyth**, le **01/10/2012** à **09:31**

Bonjour,

Après 9 neuf mois en stage dans une entreprise, sur les 11 indiqués dans ma convention de stage, je viens de démissionner de ce poste de stagiaire, avec un préavis d'une semaine.

Toutefois, mon employeur refuse de me donner mon solde de tout compte tant que je n'ai pas effectué de passation "correcte" à mon successeur. Cela fait maintenant une semaine que mon stage est terminé et l'employeur me demande de revenir terminer la passation, sans quoi il ne me donnera pas mon solde de tout compte.

En a-t-il le droit ? Quels sont mes recours ?

Merci pour vos réponses.

Nicolas.

Par **chris_ldv**, le **01/10/2012** à **16:13**

Bonjour,

Etes vous stagiaire salarié ?

Cordialement,

Par **Luckyth**, le **01/10/2012** à **18:44**

Je suis stagiaire (mais gratifié). Qu'est-ce qu'un stagiaire salarié ?

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **15:00**

Bonjour

Vous aviez donné une démission par courrier recommandé?

Le préavis d'une semaine est terminé.

donc vous n'avez plus à intervenir dans l'entreprise.

vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous payer ce qu'il vous doit dans les 5 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

vous ajoutez que vous informez l'inspection du travail de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre et vous en enverrez une copie à l'inspection du travail en expliquant le problème.

Par **Luckyth**, le **02/10/2012** à **15:18**

Non j'avais juste donné en main propre ma lettre de démission, ainsi que par mail avec mon école en copie.

Merci beaucoup pour votre réponse, je vais faire ça.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés